



Non respect du jugement refus de payer crédit immo

Par **emmamontpellier**, le **07/10/2015 à 16:42**

bonjour, j'ai divorcé en 2010. pas d'enfant, pas de pension, simplement des crédits conso et un bien immo en commun. Les crédits conso sont soldés. Reste le crédit immo 1100e / mois + le foncier 170 et le syndic 70. Le jugement indique que les charges sont divisées par 2 et à payer chaque mois. Nous avons acheté le bien 200000€ nous devons encore 165ke à rembourser. L'appartement est vide. NOUS avons essayé de le vendre mais même à 130000 il ne se vend pas. Pendant 2 ans mon ex mari a refusé de le louer car il voulait vendre. Et maintenant il m'annonce qu'il ne peut plus payer à partir de ce mois. J'ai bien essayé de faire les démarches pour reprendre le bien seul et réaménager le crédit mais étant en statut indépendant les banques ne me suivent pas, donc aucun financement possible. Et pas de vente non plus de l'appartement. Et pas de location non plus car en 2 ans sans occupation le bien ne peut être loué en état sans au moins 10000€ de travaux (que ne j'ai pas !). Que puis-je faire, il a une ordonnance qui indique qu'il doit payer, je vais me retrouver en interdit bancaire car les prélèvements se font sur un compte à mon nom et je ne vais pouvoir payer indéfiniment 1300€ par mois. MERCI pour votre aide